



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
07/06/2026 à 10h00 - Mairie d'ETAMPES DE
Date de mise en ligne : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-093

Date d'affichage : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Motion pour sauvegarder la fête de Guinette, monument de notre patrimoine local, festif et culturel

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONVIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Victor HENNEBELLE représenté par M Gilles BAYART, Mme Isabelle MYTYCH représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par Mme Annie-Claude MOZZANI.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN

Monsieur Giovanni CHAFA explique que :

À la lecture de l'Étampes Info du 22 mai 2026, les Étampoises et les Étampoises ont appris, soudainement, la disparition de la fête de Guinette. Une décision prise à bas bruit, masquée derrière un mur d'euphémismes. « Nouvelle formule », « décision inclusive », « même dynamique » : derrière ces trésors de communication, se cachent pourtant une décision claire, et brutale « *Désormais appelé Étampes en fête, cet événement est amené à se déplacer dans un secteur différent chaque année. Cette nouvelle tradition débutera ainsi à Guinette, lieu d'origine, avant de gagner un autre quartier l'année suivante* ». En clair : Guinette en fête, pour la nouvelle majorité désormais, c'est désormais terminé. Une décision couperet, décidée sans concertation, sans discussion avec les acteurs de terrain, sans qu'aucun programme n'ait mis ce point en débat.

Pour les Étampoises, Guinette en fête n'est pas qu'une simple fête de quartier.

Depuis 1998, Guinette en fête fait partie intégrante de notre histoire, de notre patrimoine local, festif et culturel. De la musique, de la danse, des manèges, des fanfares, des vide-greniers, des associations de quartier qui s'activent : cette fête est d'abord un objet vivant. Elle n'appartient à aucune majorité, ni à aucun Conseil municipal. Elle appartient, d'abord, aux habitantes et aux habitants eux-mêmes qui l'ont inspiré et qui, chaque année, la font vivre.

Déjà, en 2000, pour la troisième édition, la presse titrait « *les habitants de Guinette font aimer leur quartier* ». L'article vantait alors l'engagement de l'amicale des locataires, du centre social, et des multiples associations qui, dès l'époque, étaient autant issues du plateau que du cœur de ville. Guinette en fête appartient à tous les habitants d'Étampes : nombre d'entre eux y sont attachés.

Son ancrage, dans le quartier de Guinette, est autant le produit de notre histoire locale que d'un élémentaire pragmatisme.

La fête a germé sur le terreau fertile des fêtes de quartier et des bals organisés, tout au long des années 1990, par les habitants eux-mêmes. Depuis 28 ans, des dizaines de milliers d'Étampoises s'y sont rendus, parfois depuis leur naissance, parfois chaque année, parfois alors qu'ils avaient déménagé. L'attachement des Étampoises à ces festivités n'est plus à démontrer. Comment comprendre, dans ces conditions, que cette recette à succès soit extraite du quartier qui l'a vu naître, grandir, et perdurer pendant trente années ? Comment peut-on envisager d'effacer de la mémoire collective des générations à venir, ce petit moment de bonheur qui a irrigué les générations passées ?

L'organisation d'une des plus importantes fêtes de notre commune est le reflet de cette notre histoire locale, le produit de l'investissement des habitants eux-mêmes, mais aussi le symbole de l'égalité entre tous les Étampoises, et tous les quartiers. L'ensemble des documents signés par notre collectivité, dans le cadre de la politique de la ville, pointent le besoin d'animation, de gestion urbaine et sociale de proximité. Dans un quartier où 35% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, où 36% des familles sont monoparentales, où 43% des habitants sont âgés de moins de 24 ans : la fête de Guinette n'apparaît pas comme un cadeau, mais comme l'un des petits bonheurs de l'existence, qui ramène un brin d'équilibre dans une société profondément inégalitaire. À Guinette, comme ailleurs dans Étampes, l'accès gratuit aux animations, à la fête, à l'art et à la culture n'est pas un cadeau. C'est la simple matérialisation d'une promesse républicaine d'égalité entre tous ces enfants.

Sans même tenir compte des leçons de l'histoire, sans considérer la situation particulière du quartier de Guinette le choix, annoncé, de remplacer « Guinette en fête » par « Étampes en fête » apparaît un non-sens budgétaire.

Il s'agirait de remplacer une fête ancrée dans un quartier prioritaire, en partie financée par l'abattement de TFPB dont bénéficielle bailleur, par une fête volante, de quartier en quartier, et qui devrait désormais être intégralement prise en charge par le budget communal. Une basse manœuvre comptable pourrait donc se révéler être un calcul en trompe l'œil, par lequel la commune diminuera peut-être certaines de ses dépenses, mais se privera également des recettes, pour une action qui, tout en se déroulant au cœur d'un quartier prioritaire, bénéficie à l'ensemble des Étampois

S'il s'agissait réellement de renforcer l'égalité entre les quartiers, pourquoi la recette à succès n'a-t-elle pas été étendue ? Tel était le sens d'une tribune du groupe Étampes en Commun, publié le 3 juin 2022, et ayant débouché sur la création de Vernailles s'enjaille : « *Nos quartiers doivent être complémentaires, pas opposés. Les initiatives positives doivent se tenir partout* ».

Dès lors :

Considérant que l'existence de Guinette en fête depuis 1998 place cet événement au cœur de notre patrimoine festif, culturel et patrimoine ;

Considérant que la suppression de ce moment phare de la vie de notre commune n'a fait l'objet d'aucune annonce, ni d'aucune concertation avec les habitants ;

Considérant que Guinette en fête appartient d'abord à celles et ceux qui l'ont créé, qui l'ont fait vivre et qui l'ont animée, année après année ;

Considérant qu'il n'appartient pas à une majorité, quelle qu'elle soit, de décider unilatéralement de sa suppression ;

Considérant que la situation particulière du quartier de Guinette, qui abrite plus du tiers des habitants de notre commune, justifie l'ancrage de ce moment de fête, proposant des animations gratuites, au cœur de ce quartier ;

Considérant que l'opération consistant à remplacer Guinette en fête par une fête itinérante conduira autant à de moindres recettes issues des bailleurs, qu'à un surcoût de dépenses administrative et logistiques, nécessaires à l'organisation d'une fête différente chaque année

Considérant qu'à l'instar de Guinette en fête, de nombreuses initiatives festives attirent des habitants de tous les horizons, et bénéficient d'ores et déjà aux habitants des différents quartiers d'Étampes (Vernailles s'enjaille ; Fête Saint-Michel ; Fête de la musique ; fête de l'été...)

Considérant néanmoins que, si des manques devaient être constatés, le principe d'égalité entre tous les quartiers devrait conduire à étendre les recettes à succès, plutôt qu'à les extraire de leurs lieux d'origine

Le Conseil municipal décide :

De renoncer à la suppression de Guinette en fête et à son remplacement par une fête itinérante, amener à se déplacer chaque année ;

D'acter que toute décision structurante pour la vie d'un quartier doit, par principe, faire l'objet de consultation avec ses habitants, ses associations et les agents qui y travaillent ;

De demander à Monsieur le Maire d'entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la reconduction et à l'amélioration continue de l'initiative, notamment en vue de son édition 2027.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix contre et 8 voix pour (MM. HILLAIRE, CHAAFA, LE FOLL, HAMMOU, Mmes BINET-DEZERT, MOZZANI, AHRAOUI GAVINET, RONSIN).

Rejette la motion.

**Gilles BAYART
Maire d'Etampes**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 16 JUIN 2026 et de sa réception par le représentant de l'Etat.